

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1135

Artikel: La Suisse financière : prospère dans la récession
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prosperité dans la récession

(ag) Le ralentissement des activités estivales donne une sorte de recul qui dégage mieux les événements majeurs. A retenir pour une interprétation, bien évidemment, la crise du Système monétaire européen, avec comme accompagnement national le résultat record, au premier semestre, du bénéfice de l'UBS et le solde positif de la balance commerciale suisse.

RÉSERVES DE CHANGE

Selon l'AFP, le 5 août, les réserves de change de la Banque de France étaient dans le rouge pour un montant de 186 milliards de francs français. Elles étaient excédentaires de 145 milliards un mois plus tôt. La banque centrale française a donc dépensé 330 milliards en quatre semaines pour défendre le franc sur les marchés.

Concrètement, la banque a engagé ses propres réserves, mais a aussi emprunté des marks à la Bundesbank, qui a, pour ce faire, créé de la monnaie.

Les sommes engagées par la Banque de France ne sont évidemment pas perdues: elle rentrera, en partie au moins, dans ses frais le jour où elle rachètera les marks dont elle a usé pour soutenir le cours du franc. Sa perte dépendra des cours de change au moment de ces nouvelles transactions.

L'explication par le complot est toujours la plus facile: la main secrète du capitalisme international tire les ficelles, et voilà pourquoi l'Europe serait malade de ses monnaies. C'est trop simple, mais pas totalement infondé. Trop simple parce que les analystes financiers qui décident de telle ou telle opération ne jouent pas à l'aveugle. Ils s'appuient sur des données et des indicateurs. Ce sont des professionnels. S'ils misaient au hasard, il n'y aurait pas de raison pour que ce ne soit pas la peseta ou la lire aussi bien que le franc suisse ou le mark qui sortent à la roulette. La part d'irrationnel, celle de l'anticipation, de la spéculation, ne doit pas masquer la part de rationnel.

Mais dans les calculs froids, la volonté de faire échec à une monnaie européenne unique et au calendrier de Maastricht doit être prise en compte. Etudiant les origines de la Banque mondiale, j'avais été frappé de la méfiance américaine lorsqu'on envisageait que la Banque serait en mesure de réguler les marchés financiers. La volonté des Etats-Unis d'y occuper une position dominante, de limiter les ambitions de l'institution afin qu'il ne soit pas fait d'ombre au dollar était flagrante. Cette vigilance égoïste demeure.

La puissance des opérateurs tient à la masse

des capitaux en jeu. Elle excède les capacités nationales, et même les réserves réunies des Banques centrales de France et d'Allemagne. Il faut constamment rappeler cette donnée. Les opérations financières excèdent de cinquante fois les transactions commerciales. Pour 5 milliards de francs quotidiens justifiés par des échanges réels de biens, il y a chaque jour 250 milliards de mouvements de capitaux. Il suffit qu'une fraction de ces 250 milliards fasse pendant plusieurs jours mouvement, de manière convergente, pour que la résistance nationale soit impossible, débordée en raison même du changement d'échelle.

La Suisse financière

Si le produit intérieur brut de la Suisse est approximativement le 1% du produit mondial, sa part aux activités financières internationales est estimée à 5-8%. L'exceptionnelle croissance du bénéfice de l'UBS, dû pour part essentielle aux opérations hors du territoire national, reflète cette réalité.

Mais le développement de cette activité repose aussi sur la capacité d'épargne suisse. L'excédent de la balance commerciale signifie que les comptes nationaux 1993, grâce à l'excédent traditionnel des services et du rendement des capitaux placés à l'étranger, dégageront un solde positif proche de 20 milliards de francs. La Suisse où l'épargne est exceptionnellement forte (second pilier, épargne individuelle) a les moyens d'être exportatrice de capitaux dans un monde où l'endettement atteint des dimensions inouïes. Elle est branchée sur le triomphe du capitalisme financier.

Convergence et divergence d'intérêts

Les intérêts de la place financière ne sont pas par nature opposés au reste de l'économie suisse. Les grandes banques suisses ont besoin d'un franc assez solide pour être à l'abri des risques de change. Cela signifie (les analystes financiers internationaux, comme déjà dit, savent lire) que l'industrie doit être capable d'exporter, que la capacité d'épargne doit subsister, que l'endettement public doit être contrôlé.

Et pourtant les divergences éclatent, celles de la logique des égoïsmes. Trois exemples.

- Le refus par les banques d'un système d'imposition équitable. La loi actuelle qui met en rapport les fonds propres et le bénéfice favorise les banques. Une imposition proportionnelle



Les attraits du capitalisme financier

L'activité d'un pays, dans ses relations extérieures, repose sur trois piliers que la comptabilité nationale prend en compte. L'échange de marchandises, de services, le rendement de la fortune, placée ou investie.

La caractéristique de la Suisse est que son déficit dans l'échange de marchandises, de l'ordre d'une dizaine de milliards de francs est compensée très largement par les services. En revanche, les revenus de la fortune suisse placée à l'étranger, même après déduction de l'épargne des travailleurs étrangers, laisse un solde positif constant de 10 à 15 milliards.

Si la récession, qui a pour effet de diminuer les importations, rend équilibrée la balance commerciale, le solde global sera d'autant plus important. Et la Suisse en crise d'autant plus tournée vers les possibilités du capitalisme financier.

Le coup de pouce de l'extrême-droite

INITIATIVES

«Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide !»

Lancée en juillet 1992 par la Lega et les Démocrates suisses, elle devrait aboutir prochainement. Elle prévoit que «Toutes les négociations entamées (...) en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne sont rompues» et que «De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons».

«Pour notre avenir au cœur de l'Europe»

Lancée en février de cette année par le comité «né le 7 décembre», elle a déjà recueilli le nombre de signatures nécessaires et devrait être déposée à la Chancellerie cet automne. Elle prévoit un nouvel article 20 des dispositions transitoires de la Constitution:

¹La Suisse demande à devenir partie de l'Espace économique européen.

²Le Conseil fédéral est autorisé à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires.

³Les modifications ultérieures de ces traités sont soumises aux procédures ordinaires.

Deux articles prévoient encore l'un de veiller à préserver, dans l'adaptation du droit suisse au droit de l'EEE, les acquis sociaux, démocratiques et la protection de l'environnement, l'autre de tenir compte des compétences des cantons et de sauvegarder leurs intérêts.

Deux initiatives sont en concurrence concernant les relations de la Suisse avec l'Europe communautaire: celle de la droite nationaliste qui pourrait paradoxalement donner un coup de pouce à notre politique européenne; et celle des jeunes qui, malgré les problèmes qu'elle pose, pourra toujours être utile, aussi bien au Conseil fédéral qu'aux partisans d'un rapprochement rapide avec Bruxelles.

(pi) Ce n'est paradoxalement pas l'initiative du comité «né le 7 décembre» qui va relancer le débat sur l'Europe, mais celle pour laquelle la droite nationaliste recueille les dernières signatures et qui vise à empêcher tout contact entre Berne et Bruxelles en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté.

Ce texte n'a pratiquement aucune chance devant le souverain qui sait faire la différence entre des négociations — c'est une des attributions essentielles de tout gouvernement que de pouvoir négocier sur la scène internationale — et la ratification de l'éventuel traité d'adhésion qui pourrait les suivre. Traité sur lequel il faudrait de toute façon voter. La question paraît tellement simple que point n'est besoin de lui consacrer un long Message ni de grands débats aux Chambres. Théoriquement, rien n'empêche que le vote ait lieu l'année prochaine: l'auto-goal de l'extrême-droite est assuré, des négociations en vue d'une adhésion trouvant une nouvelle légitimité dans le refus du peuple de les interdire...

Quant à l'initiative des jeunes, on s'accorde un peu vite à la trouver sympathique, ce qu'elle est, mais ne pouvant arriver que trop tôt — la majorité rejettante du 6 décembre n'aura pas changé — ou trop tard — l'EEE n'existera plus, la plupart de ses membres ayant rejoint la

•••

ou progressive du bénéfice les ferait contribuer plus équitablement. Elles ont réussi à y échapper, grâce à la complaisance à la botte des Chambres fédérales.

- La baisse des taux est toujours répercutée avec retard. Le bénéfice du décalage est considérable. Il va bien au-delà des pertes dues à des hausses non immédiatement répercutées. Ce gain «artificiel» devrait être réinvesti en période de récession dans un soutien plus marqué à des projets d'intérêt national. Il est empêché.
- L'UBS choisit le moment du double record de son bénéfice et du chômage pour proposer un modèle d'assurance privée contre les pertes de gain. Son modèle qui casse la solidarité ne sera pas repris, on peut l'espérer. Mais il donne un signal très clair aux oppositions à la nouvelle loi sur le chômage.

Le capitalisme financier s'inscrit dans la perspective d'une société à deux vitesses. Casse-cou. ■

Communauté. Il est clair qu'elle ne peut être soumise au vote rapidement. Au problème de la majorité à retourner s'en ajoute un autre de taille: la délégation de compétence au Conseil fédéral, celui-ci pouvant non seulement négocier et conclure, mais aussi ratifier les traités nécessaires à l'adhésion à l'EEE. On ne connaît aucun régime démocratique où la ratification de traités impliquant un transfert de souveraineté soit du ressort du seul gouvernement; il faut au moins l'aval du Parlement, voire du peuple, y compris dans les régimes ne connaissant pas des droits populaires aussi étendus que la Suisse — les Français ont voté sur Maastricht. La question n'est d'ailleurs pas uniquement de répartition de compétences entre le peuple, ses élus et son gouvernement. Elle est aussi de simple tactique: la Suisse, demanduse, se trouvera en position de faiblesse pour entamer de nouvelles négociations en vue d'adhérer à l'EEE. Une situation défavorable qui serait encore accentuée si le Conseil fédéral est seul compétent, puisqu'il n'aurait pas l'argument du Parlement, voire du peuple, à convaincre pour faire changer d'avis ses partenaires. Il faudrait au moins opposer à cette initiative un contre-projet qui délègue aux Chambres plutôt qu'au Conseil fédéral la compétence de ratifier une adhésion à l'EEE.

Peu probable donc qu'un vote sur l'initiative des jeunes intervienne avant deux ou trois ans. Mais il n'est pas sûr qu'elle soit alors devenue sans objet car le calendrier européen est l'indicateur d'un temps élastique: les difficultés actuelles et la mise de fait entre parenthèses de Maastricht avec le retour à des cours de change presque flottants peut aussi bien accélérer l'intégration de nouveaux membres — on compenserait une baisse d'image par un élargissement — que la retarder — on fait d'abord le ménage et on élargit ensuite. Les hommes vont par ailleurs changer: dans quelques années, Mitterrand, Kohl et Delors auront cédé leur place, ce qui ne sera pas sans effet sur le «style» de la Communauté.

L'initiative des jeunes apparaît donc à la fois comme une carte en mains du Conseil fédéral — il est maître du moment où il décidera de l'abattre — et comme un instrument de pression des milieux pro-européens: ils ne manqueront pas de rappeler son existence en temps opportun, mais surtout, il faudra bien qu'elle soit un jour soumise au vote. ■